

# LIVRET D'ACCUEIL

SUPPORTERS ADVERSE



DROIT AU BUT

OLYMPIQUE DE  
MARSEILLE

1899



# SOMMAIRE

## BIENVENUE À MARSEILLE

- 1 **Stade**
- 2 **Accès tribune**
- 3 **Objets interdits**
- 4 **Contacts**

**Nous sommes ravis de vous accueillir à l'Orange Vélodrome !**



# 1 STADE



DROIT AU BUT

**SUPPORTERS**

ADVERSES

## ACCÈS STADE VIA A55

DEPUIS L'AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE

### VOITURE UNIQUEMENT

*Par les tunnels du Vieux-Port, Prado-Carénage et Prado Sud (payants)*

*Distance : 28 km*

- 1 *Prendre A7 direction Marseille, puis prendre A55 direction « Les ports »*
- 2 *En arrivant sur Marseille, prendre tunnel du Vieux-Ports puis le tunnel Prado-Carénage, et enfin prendre le tunnel Pradosud.*
- 3 *Sortir à gauche en direction du stade Vélodrome.*
- 4 *Le stade Orange Vélodrome se trouvera sur votre gauche.*

*Voir la carte page 6 – suivre le trait bleu*

## ACCÈS STADE VIA A7

DEPUIS L'AÉROPORT MARSEILLE PROVENCE

### VOITURE OU CAR

*Par le Boulevard Sakakini et le Boulevard Rabatau*

*Distance : 31 km*

- 1 *Prendre A7 direction Marseille, puis sortir en direction de la Belle-de-mai/Cinq-avenue*
- 2 *Prendre le boulevard de Plombière et continuer tout droit sur l'Avenue Alexandre Fleming*
- 3 *Prendre à droite sur le Boulevard Maréchal Juin, puis continuer tout droit sur Boulevard Françoise Duparc, Boulevard Sakakini, Boulevard Jean Moulin et Boulevard Rabatau. Serrer à droite pour rester sur le Boulevard Rabatau.*
- 4 *Continuer tout droit jusqu'au rond-point du Prado et prendre à gauche pour rejoindre le Boulevard Michelet.*
- 5 *Le stade Orange Vélodrome se trouve sur votre gauche.*

*Voir la carte page 6 – suivre le trait noir*

# ACCÈS STADE VIA A50

## VOITURE OU CAR

*Par le Rond-point de l'Europe et le Boulevard Rabatau*

- 1 *En arrivant sur Marseille et au rond-point de l'Europe Marcel Brion, prendre à gauche (2ème sortie) sur Arthur Scott.*
- 2 *Au rond-point suivant, continuer tout droit (2ème sortie) sur Chemin de l'Argile.*
- 3 *Au feu, prendre à droite sur Boulevard Rabatau, puis serrez à droite sur la passerelle pour rester sur le Boulevard Rabatau.*
- 4 *Continuer tout droit jusqu'au rond-point du Prado et prendre à gauche pour rejoindre le Boulevard Michelet.*
- 5 *Le stade Orange Vélodrome se trouve sur votre gauche.*

*Voir la carte page 6 – suivre le trait or*

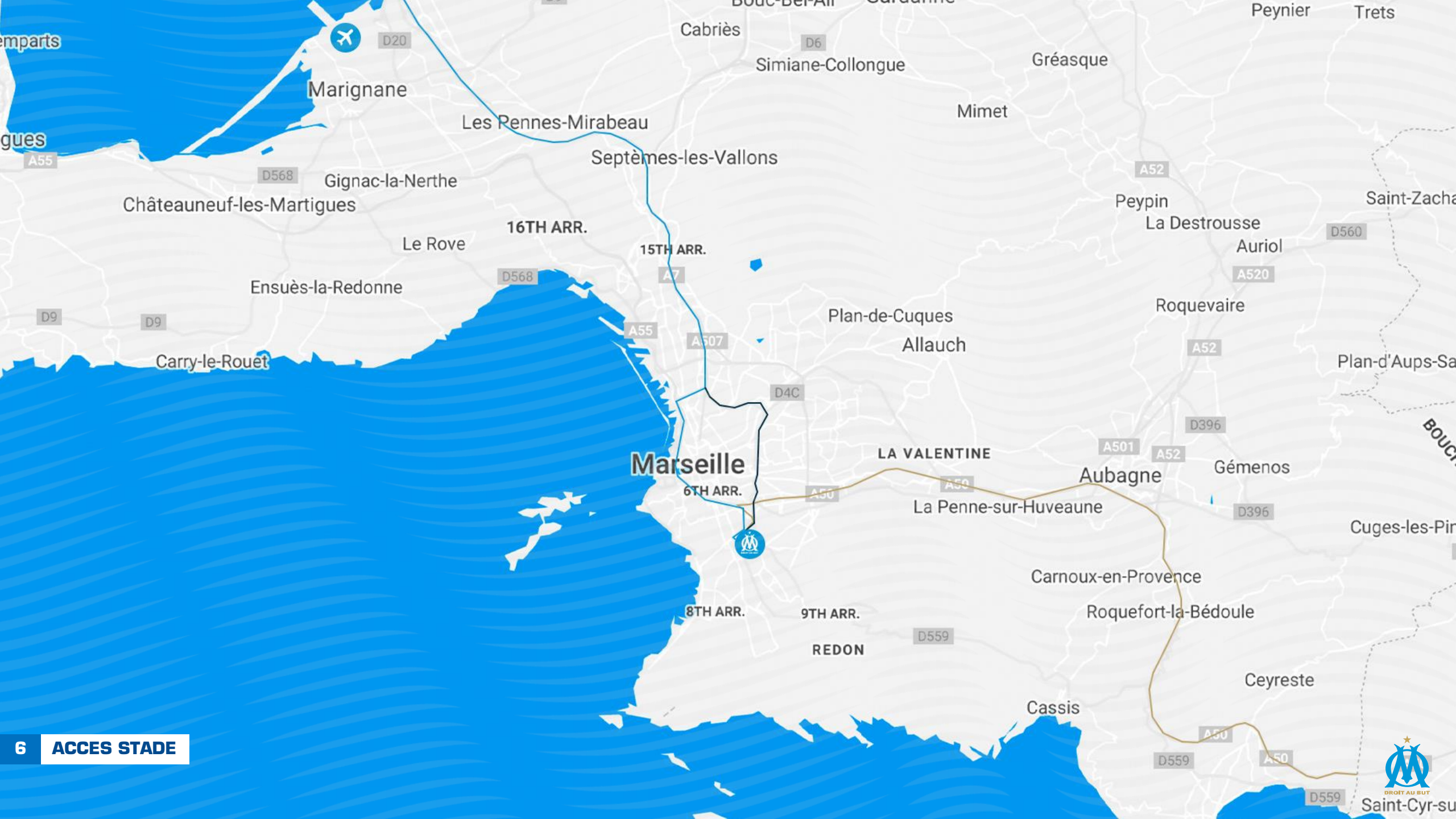
# ACCÈS STADE VIA MÉTRO

VIA LE MÉTRO 2 DE MARSEILLE

## PIÉTON

- 1 *Prendre la ligne 2 (rouge) en direction de Sainte-Marguerite Dromel, puis sortir à l'arrêt Rond-Point du Prado.*





**6 ACCES STADE**







# 2 ACCÈS TRIBUNE



DROIT AU BUT

**SUPPORTERS**

ADVERSES

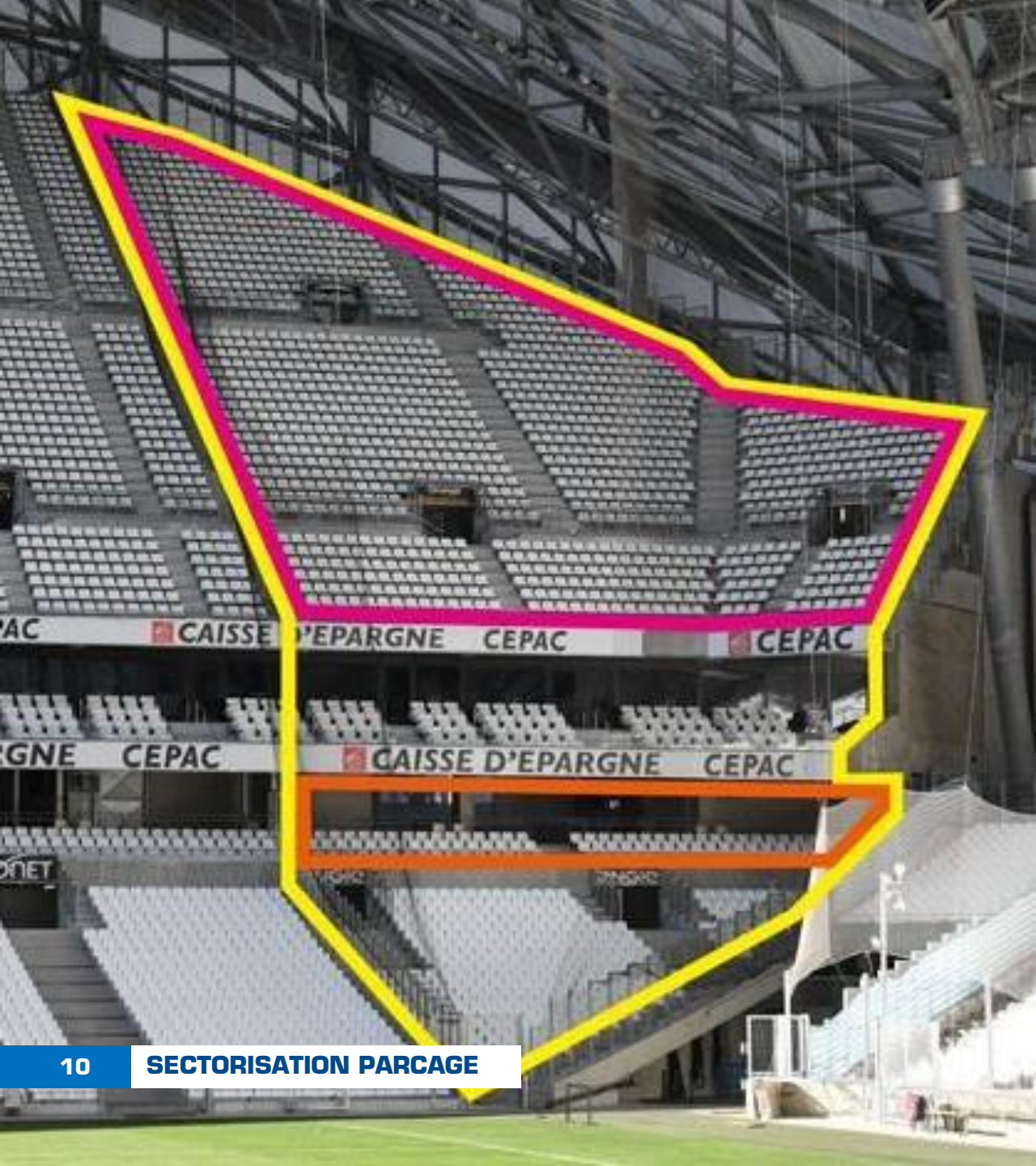


## ACCÈS TRIBUNE

SUPPORTERS ADVERSES : PORTE 20

SUPPORTERS ADVERSES EN SITUATION  
DE HANDICAP : PORTE 4





## SECTORISATION TRIBUNE

À DETERMINER 15 JOURS AVANT VOTRE VENUE,  
EN FONCTION DE L'AFFLUENCE ATTENDUE

**SECTEUR A**  
145 places

**SECTEUR B**  
1 457 places

**SECTEUR C**  
1999 places





# VUE

DE LA TRIBUNE DES SUPPORTERS VISITEURS



# 3 OBJETS INTERDITS



DROIT AU BUT

**SUPPORTERS**

ADVERSES





Articles pyrotechniques et matériels explosifs



Banderoles : messages injurieux, politiques, idéologiques, philosophiques, publicitaires, racistes ou xénophobes



Pointeurs laser



Hampes rigides, fagots de drapeaux



Bouteilles, Contenants à bouchon, Verres, Canettes



Armes



Outils



Vuvuzelas



Animaux



Casques



Chaussures de sécurité

## Il est interdit d'introduire dans le stade les objets ou articles suivants :

- **Banderoles, insignes, badges, tracts ou tout autre support dont l'objet est d'être vu par des tiers à des fins politiques, idéologiques, philosophiques, injurieuses, ou commerciales ou présentant notamment un caractère raciste ou xénophobe ;**
- **Les engins et articles pyrotechniques et en particulier : les cierges magiques, les torches et bougies, les feux de bengale, les pétards, les bombes fumigènes, les fusées et les stroboscopes ;**
- **Toute boisson alcoolisée ;**
- **Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme, de mettre en péril la sécurité du public et/ou des acteurs de la rencontre, ou de troubler le déroulement de la manifestation, en particulier : les armes (couteaux, objets tranchants, revolvers...), les outils, les objets en verre, les casques, les cornes de brume, les hampes rigides et de gros diamètre, les fagots de drapeaux, les barres, les boîtes métalliques, les bouteilles peu importe leur contenance et leur matière, les contenants à bouchon (gourdes..) , les pointeurs laser, les vuvuzelas et les piles ;**
- **Les animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugle et d'assistance à la personne, tels que définis à l'article R241-23 du code de l'action sociale et des familles.**

**A BIENTÔT**



**DROIT AU BUT**

**OLYMPIQUE DE  
MARSEILLE**

**1899**